

Publicité destinée aux enfants

Puis-je demander au député si l'attitude qu'il a fait valoir est celle du ministre des Communications (M. Pelletier) qui est la seule personne autorisée à parler au nom du CRTC à la Chambre. Il est important de l'indiquer. Deuxièmement, comme le député a dit que le CRTC exigerait l'observation du code comme condition d'obtention d'un permis et qu'il insisterait pour être représenté au comité du Conseil des normes de publicité, le CRTC serait prêt à aider ce dernier qui, d'après ce que je sais, a trop de travail et pas assez d'argent ni assez de personnel. En d'autres termes, il ne reçoit pas toute l'aide financière que devraient lui accorder les sociétés et stations affiliées.

M. Blaker: Monsieur l'Orateur, pour répondre au député de Saint-Jean-Est, je dirai que le CRTC, comme tout autre organisme gouvernemental, est comptable au ministre. En ce sens, le député doit pouvoir tirer ses propres conclusions et décider si c'est là un engagement. Dans des circonstances ordinaires, il tirerait la conclusion évidente que si le CRTC prend un tel engagement, il ne peut et ne pourrait le faire qu'avec l'approbation et l'accord du ministre. Quant à l'appui financier, je devrai décevoir le député en lui disant que cela n'a rien à voir à la question dont nous sommes saisis. Je ne pourrais répondre à cette question.

M. McGrath: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai écouté avec beaucoup d'attention la suggestion du député. Je crois comprendre qu'il parlait au nom du ministre. Si tel est le cas, pour épargner à la Chambre l'embarras d'avoir à torpiller ce bill et comme nous avons fait quelques progrès, je suis disposé, avec le consentement de la Chambre, à le retirer, afin de voir exactement comment cette nouvelle application du code volontaire jouera au cours de l'année à venir. Peut-être devons-nous prendre une autre décision dans un an.

M. l'Orateur: Avant d'accorder la parole au député d'Argenteuil-Deux-Montagnes, (M. Fox), je dirai que je crois comprendre que le député de Saint-Jean-Est propose le retrait de son bill. Peut-être qu'avant de demander s'il y a un consentement unanime pour le faire nous pourrions permettre au député d'Argenteuil-Deux-Montagnes de prendre la parole car il semble avoir des mots de sagesse pour l'inspiration et la gouverne des députés. Le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin) invoque-t-il le Règlement?

[Français]

M. Eymard Corbin (Madawaska-Victoria): Oui, monsieur l'Orateur. J'aurais aimé, moi aussi faire quelques remarques sur le projet de loi, mais je donne certainement mon accord pour qu'il soit retiré ou adopté, ne connaissant pas les termes exacts de l'entente. Toutefois, je désire faire consigner certaines remarques au compte rendu officiel des Débats de la Chambre.

[Traduction]

M. l'Orateur: Je déduis qu'il n'y a pas d'interprétation. Le député réclame le même droit que le député d'Argenteuil-Deux-Montagnes; il ne s'oppose pas au retrait du bill, pourvu qu'il ait le droit de faire quelques observations.

[Français]

M. Francis Fox (Argenteuil-Deux-Montagnes): Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les discours qui ont été prononcés cet après-midi au cours du débat. Quant à moi, je suis contre la publicité destinée aux enfants. J'écoutais avec beaucoup d'intérêt les statistiques qui nous ont été données par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) en ce qui touche aux «Gallup polls». J'ai eu l'occasion également de faire un petit

«Gallup poll» personnel dans ma circonscription à l'occasion d'un envoi collectif, et les statistiques étaient encore plus éloquentes que celles qui ont été citées. Je pense que sur 1,500 réponses reçues de mes commettants, environ 99 p. 100 s'opposaient à la publicité destinée aux enfants.

Je trouve que la proposition de l'honorable député de Lachine-Bord-du-Lac (M. Blaker) faite au nom du CRTC démontre des progrès réels. Toutefois, je dois dire que ce n'est pas tout à fait suffisant. Je serais prêt à donner mon consentement pour que le bill soit retiré, mais je crois tout de même que nous devrions aller plus loin. A mon avis, les conditions inscrites dans le renouvellement du permis accordé récemment à Radio-Canada par le CRTC exigeaient que Radio-Canada mette fin à la publicité destinée aux enfants dès la fin de l'année 1974. Je crois vraiment que c'est la direction que nous devrions suivre.

Comme solution temporaire, je suis prêt à donner mon accord pour que le CRTC administre de très près le code volontaire déjà mentionné par l'honorable député de Saint-Jean-Est, et je n'ai pas l'intention de refaire tout l'historique du débat comme l'a fait l'honorable député.

Somme toute, s'il y a non seulement un problème de publicité destinée aux enfants, mais également un problème de production de programmes destinés aux enfants, il y a aussi d'autres moyens de voir à la production d'émissions de qualité. Je sais que tous les députés sont conscients de ce problème, et que c'est un sujet d'inquiétude pour eux. Il y a quand même le fait que Radio-Canada peut, avec ses propres ressources, produire des programmes de qualité pour les enfants. Nous avons également, au Canada, l'Office national du film et également la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Il serait peut-être temps que cette dernière société qui a déjà fait énormément pour le développement du film au Canada accorde beaucoup plus d'attention au développement de programmes de télévision de qualité destinés aux enfants.

De plus, les ministères de l'Éducation des provinces, à l'instar de certains organismes de production de télévision éducative des États-Unis, devraient consacrer certaines ressources à la production de programmes de qualité destinés aux enfants.

Monsieur le président, je crois, en principe, que nous devrions à long terme voir à l'élimination complète de toute publicité destinée aux enfants âgés de moins de 13 ans, comme on l'indique dans le bill de l'honorable député. Comme solution temporaire, il serait peut-être possible de demander au Conseil de la radio-télévision canadienne d'examiner de près le système actuel, en vue d'en arriver éventuellement à cette élimination complète de publicité tout en demandant aux autres organismes responsables, et qui relèvent du Parlement du Canada, de consacrer une partie beaucoup plus grande de leurs ressources financières au développement d'une programmation de qualité pour les jeunes Canadiens.

● (1640)

[Traduction]

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai très bref moi aussi. Je suis d'accord avec la motion tendant au retrait du bill de sorte qu'il ne soit pas étouffé et que nous puissions faire des progrès. Je félicite le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). Je ne suis pas souvent d'accord avec lui, mais ici, je le suis tout à fait. L'objet du bill est excellent.